



GUIDE DE LA RENTRÉE

Document destiné aux élèves et aux parents



2021-2022

Table des matières

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	3
1. LES PRINCIPES DIRECTEURS	4
2. LA DISTANCIATION PHYSIQUE	4
3. LE PORT DU MASQUE DE PROCÉDURE	4
3.1 L'élève	4
3.2 Le parent	5
4. LES RÈGLES SANITAIRES.....	5
4.1 L'hygiène et le lavage des mains	5
4.2 Le nettoyage et la désinfection	5
4.3 L'utilisation des fontaines d'eau.....	5
4.4 Les fiches signalétiques.....	6
4.5 Le transport scolaire.....	6
5. LES SYMPTÔMES LIÉS À LA COVID-19	6
6. L'ÉLÈVE AYANT UNE CONDITION PARTICULIÈRE LIÉE À LA COVID-19	7
7. LA CONFIRMATION D'UN CAS DE COVID-19 AU COLLÈGE.....	7
8. L'ABSENCE D'UN ÉLÈVE	7
9. LE SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE RETENU	8
10. LA VIE AU COLLÈGE.....	8
10.1 L'arrivée au Collège	8
10.2 Les périodes de dîner	8
10.3 Le départ du Collège	9
11. LA VIE ÉTUDIANTE ET LE PROGRAMME DE SPORT ÉTUDIANT MARAUDEURS	9
11.1 La vie étudiante	9
11.2 Le programme de sport étudiant Maraudeurs	9
12. LE SOUTIEN DE L'ÉQUIPE D'AIDE À L'ÉLÈVE	9
13. POUR RESTER À L'AFFÛT DE L'ÉVOLUTION DE LA GESTION DE LA COVID-19	10
14. LE SCÉNARIO PRÉVU DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UN NOUVEAU CONFINEMENT	10
15. LA CONCLUSION.....	10

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Chers élèves et chers parents,

Nous amorçons l'année scolaire 2021-2022 qui se veut un retour vers la normalité, malgré quelques particularités qui perdurent en ce temps de pandémie. Bien que nous sommes tous très heureux de vous retrouver en présentiel à temps plein au Collège, nous sommes conscients que vous serez appelés à maintenir certaines habitudes que nous avons développées l'an dernier. La vigilance et la vaccination demeurent nos meilleures alliées pour un retour vers une réalité scolaire comme nous la connaissons.

L'équipe du Collège est créative, dynamique et volontaire. Elle a donc revu ses façons de faire afin de s'adapter aux nouvelles exigences qui nous sont demandées et ainsi vous proposer une école innovante et mobilisatrice. Cette école, version COVID-19, vous permettra d'assurer votre réussite scolaire en toute sécurité, et ce, dans le respect des directives reçues du ministère de l'Éducation et de la Santé publique.

Ce guide de la rentrée 2021-2022 se veut un outil de référence dédié aux élèves et aux parents du Collège. Les informations s'y retrouvant fixent les balises pour une rentrée scolaire sécuritaire et réussie. Par ailleurs, puisque nous ne pouvons malheureusement exclure totalement toute forme de risque, les mesures mises en place ont comme objectif de réduire les risques de transmission de la COVID-19 en contexte scolaire. Le respect de ces mesures est une responsabilité qui doit être partagée par tous. Elles sont évolutives et pourraient être appelées à changer en fonction des directives émises par la Santé publique.

L'équipe d'éducateurs du Collège Laval se joint à moi pour vous souhaiter une magnifique année scolaire 2021-2022.

Caroline Claveau
Directrice générale

1. LES PRINCIPES DIRECTEURS



La direction du Collège a établi les balises de la présente année scolaire en tenant compte des principes directeurs qui assureront la sécurité de tous, et ce, en conformité avec les directives du ministère de l'Éducation et de la Santé publique.

- + Mettre tout en œuvre afin de privilégier une approche bienveillante, mobilisatrice et à l'écoute de notre milieu.
- + Veiller au bien-être et à la sécurité de nos élèves et du personnel du Collège.
- + Poursuivre notre mission éducative auprès de nos élèves dans ce contexte pandémique.
- + Adopter et respecter les diverses mesures sanitaires recommandés.
- + Limiter et contrôler les déplacements dans le Collège.

2. LA DISTANCIATION PHYSIQUE



La distanciation physique de l'élève avec d'autres personnes est modulée en fonction des situations suivantes :

- + distanciation de deux mètres en présence d'adultes;
- + distanciation de deux mètres en présence de son enseignant en classe;
- + aucune distanciation physique n'est requise entre les élèves.

3. LE PORT DU MASQUE DE PROCÉDURE



3.1 L'ÉLÈVE

Le port du masque de procédure (fourni par le Collège) est obligatoire en tout temps pour l'ensemble des élèves dans les lieux suivants :

- + tous les locaux du Collège;
- + les aires communes (ex. entrée des élèves, corridors, toilettes, salles des casiers, salon étudiant, etc.), **à l'exception de la cafétéria sur l'heure du dîner lorsque l'élève est assis;**
- + les autobus de la STL et du transport scolaire privé.

3.2 LE PARENT

Le port du masque de procédure est obligatoire pour le parent qui se présente au Collège lors d'une convocation à une rencontre ou à un événement.

Toutefois, afin de limiter le nombre de visiteurs dans le Collège, il est à noter que les parents ne seront pas autorisés à entrer pour venir chercher leur enfant.

4. LES RÈGLES SANITAIRES



4.1 L'HYGIÈNE ET LE LAVAGE DES MAINS

Le lavage fréquent des mains (à l'eau tiède et au savon ou avec une solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 %) pendant au moins 20 secondes minimise les risques de propagation du virus dans notre milieu, et ce, plus particulièrement dans les situations suivantes :

- + avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche);
- + après avoir toussé, éternué (dans son coude replié);
- + s'être mouché (jeter immédiatement le mouchoir à la poubelle);
- + à l'arrivée le matin et avant le départ en fin de journée;
- + à l'arrivée et au départ d'un local;
- + avant et après avoir mangé.

Des distributeurs de solution hydroalcoolique pour la désinfection des mains ont été installés à plusieurs endroits dans le Collège. De plus, des bouteilles de solution hydroalcoolique seront disponibles dans chacune des classes.

4.2 LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION

Dès son arrivée dans un autre local, l'élève a la possibilité de désinfecter son espace de travail ainsi que le matériel qu'il devra utiliser. Des produits nettoyants sont disponibles dans toutes les classes afin de désinfecter le mobilier et les accessoires.

Des tournées d'entretien ménager à des endroits spécifiques seront effectuées par l'équipe d'entretien afin d'assurer une désinfection adéquate des espaces communs.

4.3 L'UTILISATION DES FONTAINES D'EAU

Le Collège recommande à tous ses élèves d'apporter une bouteille d'eau puisque les buvettes ne seront plus accessibles. Cependant, les fontaines d'eau qui servent au remplissage des bouteilles réutilisables restent fonctionnelles.

4.4 LES FICHES SIGNALÉTIQUES

Afin de rappeler les mesures de protection à respecter au Collège, des fiches signalétiques ont été installées dans les différents locaux et les aires communes.

4.5 LE TRANSPORT SCOLAIRE

Les transporteurs sont dans l'obligation de mettre en place des mesures sanitaires spécifiques telles que la désinfection fréquente des autobus, la protection obligatoire pour le chauffeur et l'ajout de bouteilles de solution hydroalcoolique pour les usagers.

Lors d'un trajet, chaque élève aura la responsabilité de se désinfecter les mains à l'entrée de l'autobus et de porter son masque de procédure pour la durée de son trajet dans l'autobus.

5. LES SYMPTÔMES LIÉS À LA COVID-19



Les principaux symptômes de la COVID-19 sont les suivants :

LA FIÈVRE :

- ▶ chez l'enfant : 38 °C (100,4 °F) et plus;
- ▶ chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et plus;
- ▶ chez l'aîné : 37,8 °C (100 °F) et plus;
- ▶ ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne.

L'APPARITION OU L'AGGRAVATION D'UNE TOUX;

DES DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES;

LA PERTE DE L'ODORAT SANS CONGESTION NASALE, AVEC OU SANS PERTE DE GOÛT.

D'autres symptômes peuvent aussi apparaître comme un mal de gorge, un mal de tête, de la douleur musculaire, une fatigue intense, une perte importante de l'appétit et de la diarrhée. Les symptômes peuvent être légers ou plus sévères comme ceux associés à la pneumonie.

Si l'élève a de la fièvre avec une diminution de l'état général ou un symptôme d'allure grippale, il doit demeurer à la maison. Le parent doit appeler sans tarder la ligne téléphonique mise en place par la Santé publique au 1 877-644-4545 et communiquer rapidement avec le Collège afin de l'aviser des recommandations de la Santé publique.

6. L'ÉLÈVE AYANT UNE CONDITION PARTICULIÈRE LIÉE À LA COVID-19



Le ministère de l'Éducation, conjointement avec la direction de la Santé publique, n'oblige pas le retour physique en classe d'un élève présentant une condition particulière liée à la COVID-19. Dans un tel cas, un service de soutien pédagogique à distance peut lui être accordé afin de lui permettre de consolider ses acquis essentiels et d'être en mesure de s'acquitter de son obligation de fréquentation scolaire.

Ce service de soutien pédagogique à distance sera offert par le Collège sur demande des parents de l'élève et sur présentation d'un billet médical récent.

Les parents de l'élève présentant une condition médicale particulière liée à la COVID-19 doivent communiquer avec la Direction de niveau de leur enfant afin de mettre en place les dispositions nécessaires à la situation.

7. LA CONFIRMATION D'UN CAS DE COVID-19 AU COLLÈGE



S'il s'avérait qu'un élève ou un membre du personnel obtienne un résultat positif à un test de dépistage pour la COVID-19 :

- + les parents, les élèves et le personnel du Collège seront informés par la direction du Collège lorsqu'un cas de COVID-19 sera officiellement diagnostiqué;
- + pour les personnes considérées à risque modéré ou élevé, la Santé publique effectuera des enquêtes épidémiologiques et indiquera à la direction du Collège les mesures à mettre en place et à communiquer;
- + un soutien pédagogique à distance sera offert à l'élève concerné jusqu'au moment où les directives de sa réintégration, données par la direction de la Santé publique, seront confirmées.

8. L'ABSENCE D'UN ÉLÈVE



Pour toute absence d'un élève, le parent doit communiquer avec la personne responsable au bureau des absences du Collège en composant le 450 661-7714, poste 122 afin de motiver l'absence de son enfant et de confirmer la cause de son absence

9. LE SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE RETENU



Dans le respect des paramètres exigés par le ministère de l'Éducation, le scénario retenu mis en place par la direction du Collège s'explique de la façon suivante :

- + les horaires des cours sont réaménagés en fonction du principe des groupes-classes stables et de bulles ouvertes pour certaines matières ;
- + les élèves se déplacent de classe en classe ;
- + une distance de deux mètres entre un élève et un adulte doit être respectée.

10. LA VIE AU COLLÈGE



10.1 L'ARRIVÉE AU COLLÈGE

Le Collège ouvre ses portes dès 6 h 30 pour l'arrivée des élèves.

Dans la mesure du possible, il est recommandé au parent qui conduit son enfant au Collège de le déposer vers 7 h 30.

Dès son arrivée au Collège, l'élève doit se rendre à son casier pour y déposer ses effets personnels. Il aura accès à la cafétéria, aux locaux B.113 et D.113, à la bibliothèque et aux gymnases E et F.

10.2 LES PÉRIODES DE DÎNER

L'élève devra se laver les mains avant et après son dîner. La cafétéria du Collège sera accessible pour l'accueillir, comme à l'habitude, selon les périodes de dîner prévues à son horaire, soit à **11 h 30 ou à 12 h 40**.

Il sera également possible pour l'élève de manger à l'extérieur, sur les terrains du Collège.

Il est important de préciser que dans l'objectif de limiter les risques de contagion, l'utilisation des fours à micro-ondes sera interdite. L'élève doit apporter un lunch froid ou un thermos. Il a également la possibilité de se procurer un dîner auprès de notre concessionnaire alimentaire.

10.3 LE DÉPART DU COLLÈGE

Un nombre important d'élèves quittent le Collège en autobus ou en voiture. Pour les autres élèves demeurant au Collège après les cours, ils peuvent se diriger **à la cafétéria, à la bibliothèque, à la salle d'étude ou prendre part à leur activité parascolaire. Le port du masque de procédure est obligatoire.**

11. LA VIE ÉTUDIANTE ET LE PROGRAMME DE SPORT ÉTUDIANT MARAUDEURS

11.1 LA VIE ÉTUDIANTE

La programmation des activités de la vie étudiante a rigoureusement été revue afin de s'arrimer au contexte actuel. Conséquemment, une programmation diversifiée a été planifiée dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Un passeport vaccinal sera exigé pour les activités intérieures et pour certaines activités extérieures. Une liste détaillée sera publiée tenant compte des élèves âgés de 13 ans ou plus. Une communication suivra au sujet du fonctionnement du passeport au moment des inscriptions. Ces activités seront offertes durant les périodes de repas et après les cours.

Quant aux sorties éducatives, culturelles ou sportives planifiées à l'extérieur du Collège Laval, elles sont autorisées. Les règles sanitaires exigées par le Collège ainsi que celles exigées aux endroits visités devront être respectées.

De plus, aucune planification de voyages scolaires n'est prévue à ce jour, et ce, jusqu'à ce que des conditions précises soient établies par les instances gouvernementales.

11.2 LE PROGRAMME DE SPORT ÉTUDIANT MARAUDEURS

La reprise des activités des Maraudeurs, pour l'ensemble de nos disciplines sportives, s'effectuera dans le respect des protocoles et des directives émises par le RSEQ et les différentes fédérations sportives. La présentation du passeport vaccinal sera également exigée. Plus de détails quant aux activités proposées seront diffusées dans les prochaines semaines.

12. LE SOUTIEN DE L'ÉQUIPE D'AIDE À L'ÉLÈVE

Les nouvelles pratiques reliées à la COVID-19 pourraient causer de l'inquiétude et de l'anxiété chez certains élèves. Il est donc essentiel de porter une attention particulière aux élèves pour qui ces changements au quotidien entraînent des répercussions. En collaboration avec les Directions de niveau, le service d'aide à l'élève du Collège est une source de soutien essentielle auprès d'eux. Si votre enfant vit une situation difficile, nous vous invitons à communiquer rapidement avec la Direction de niveau qui assurera un suivi avec le service d'aide à l'élève.

13. POUR RESTER À L'AFFÛT DE L'ÉVOLUTION DE LA GESTION DE LA COVID-19



Les communications écrites continueront de vous être transmises fréquemment sur le Pluriportail par l'équipe de direction, et ce, afin de vous tenir informés de l'évolution de la gestion de la COVID-19. Nous vous rappelons que la page Web « Trousse d'infos COVID-19 », disponible sur le site Internet du Collège, sera mise à jour régulièrement.

Pour toute autre question au sujet de la gestion de la COVID-19 au Collège, nous invitons les parents à nous transmettre leur demande à l'adresse courriel suivante : troussecovid@collgelaval.ca. Un suivi sera assuré par un membre de l'équipe en fonction de la nature de la demande.

14. LE SCÉNARIO PRÉVU DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UN NOUVEAU CONFINEMENT



Le Collège déploiera son offre de soutien pédagogique à domicile dans l'éventualité d'un nouveau confinement. Toutes les modalités vous seront transmises dans une telle situation.

15. LA CONCLUSION



L'année scolaire 2021-2022 est à nos portes. Elle sera différente, c'est certain!

Toute l'équipe du Collège Laval est heureuse d'œuvrer quotidiennement auprès de vos enfants en ayant le souci de leur offrir un milieu de vie des plus agréables et sécuritaires malgré les contraintes imposées par ce contexte de pandémie.